



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01238
Numéro SIREN : 752 700 484
Nom ou dénomination : LES PARCS DU SUD

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2017 sous le numéro de dépôt 3809

LES PARCS DU SUD

**Société par actions simplifiée
au capital de 5.871.098 euros**

**Siège social : 800, allée de Beaulieu
84170 Monteux**

752 700 484 R.C.S Avignon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ASSOCIES DU 10 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,
le 10 mars à 10 heures,

les associés de la société les Parcs du Sud se sont réunis en assemblée générale mixte des associés, au siège social, sur convocation du président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire, laquelle fait ressortir que

- (i) Messieurs Frédéric Bouvard et Franck Trecco et la société Polin sont présents,
- (ii) la société M Capital Partners et les titulaires d'actions de préférence désignées « AP2016 » qu'elle représente, régulièrement convoqués et participant au vote au moyen de bulletins de vote par correspondance, sont absents et
- (iii) Monsieur Dominique Frémont, régulièrement convoqué, est absent et non excusé.

La société Morel Sinico Audit, commissaire aux comptes de la société, est absente et excusée.

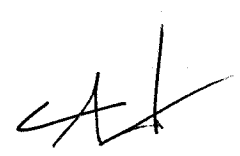
La société A Plus Finance, convoquée en sa qualité de représentant des obligataires, est absente et excusée.

La société De Saint Rapt & Bertholet, administrateur judiciaire, invitée à assister à l'assemblée, est également absente et excusée.

La société d'avocats Axten, représentée par Maître Clyve Monfredo, avocat, conseil de la société, assiste à la présente assemblée sur invitation et avec l'autorisation des associés.

Monsieur Franck Trecco indique qu'il ne souhaite pas présider l'assemblée générale en sa qualité de président de la société. Il précise que conformément aux statuts, il appartient dès lors à Monsieur Frédéric Bouvard de présider la séance en sa qualité de directeur général. Monsieur Frédéric Bouvard déclare accepter la présidence de la séance.

La société d'avocats Axten est désignée en qualité de secrétaire de séance. Maître Clyve Monfredo de la société d'avocats Axten déclare accepter cette fonction.



La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par le président et le secrétaire de séance, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 19.472.416 actions sur les 23.484.392 actions composant le capital social de la société, de sorte que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites aux ordres du jour.

Monsieur le président met à la disposition des membres de l'assemblée et dépose sur le bureau les documents suivants :

- un exemplaire des statuts,
- une copie des convocations à la présente assemblée,
- les bulletins de vote par correspondance de la société M Capital Partners et des titulaires d'actions de préférence désignées « AP2016 » qu'elle représente du 7 mars 2017,
- la feuille de présence,
- la lettre de démission de Monsieur Franck Trecco de ses fonctions de président de la société du 2 mars 2017 et
- le projet de texte des résolutions.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée est alors appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRES DU JOUR

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport du président ;
- ~~Constatation de la démission de Monsieur Franck Trecco de ses fonctions de président avec effet à l'issue de la présente assemblée générale – Nomination de la société Polin en qualité de nouveau président en remplacement de Monsieur Franck Trecco – Délégation de pouvoirs au président et/ou au directeur général, avec faculté de subdélégation, aux fins d'accomplissement des formalités légales (première résolution) ;~~

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

[...]

Monsieur le président donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions figurant aux ordres du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Changement de président

Lecture faite du rapport du président et

connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Franck Trecco de ses fonctions de président,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires,

- (i) **constate** la démission de Monsieur Franck Trecco de ses fonctions de président de la société avec effet à l'issue de la présente assemblée générale ;
- (ii) **décide**, de nommer, en remplacement de Monsieur Franck Trecco, en qualité de nouveau président de la société, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, la société Polin, société de droit turc, dont le siège social est situé Istasyon Mah 1495/2 Sokak n°1, 41400 Gebze Kocaeli en Turquie, pour une durée indéterminée et sans autres limitations de pouvoirs que celles fixées par les statuts ; et
- (iii) **confère**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au président ainsi nommé et/ou au directeur général, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités comme conséquence de l'adoption de la présente résolution et, plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 15.988.023

Voix contre : 0

Abstention : 3.484.393.

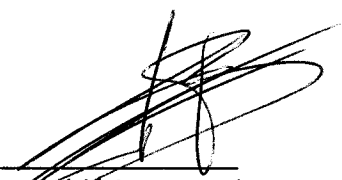
La société Polin déclare accepter les fonctions de président de la société et n'être frappée d'aucune mesure ou incompatibilité lui interdisant d'exercer lesdites fonctions.

[...]

CLOTURE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président et le secrétaire de séance.



Monsieur Frédéric Bouvard
Président de séance



Pour la société Axten
Secrétaire de séance
Maître Clyve Monfredo

POLIN

Société de droit turc

**Siège social : Istasyon Mah 1495/2 Sokak n°1
41400 Gebze Kocaeli (Turquie)**

**ACTE PORTANT DECISION DU MEMBRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2017**

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Bilge Pakis, agissant en qualité de membre du conseil d'administration de la société, dûment habilité à représenter la société à l'égard des tiers,

APRES AVOIR EXPOSE :

qu'il a décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :


- Désignation du représentant permanent de la société dans le cadre du mandat de président de la société Les Parcs Du Sud exercé par la société ;

A PRIS LA DECISION SUIVANTE :

DECISION UNIQUE

Désignation du représentant permanent

Connaissance prise du procès-verbal de l'assemblée générale mixte des associés de la société Les Parcs Du Sud du 10 mars 2017 désignant la société en qualité de président de la société Les Parcs Du Sud, le membre du conseil d'administration de la société désigne Monsieur Bilge Pakis en qualité de représentant permanent de la société dans le cadre de l'exercice de son mandat de président de la société Les Parcs Du Sud.

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	SIGNATURE
Monsieur Bilge Pakis	
Fait en Avignon, le 25 avril 2017, en deux (2) exemplaires signés.	